



 **Projet d'Établissement  
Multi-accueil  
« au jardin des p'tits  
fouans »  
Site de la Courrery**



Date mise à jour : 17/05/2022

# S O M M A I R E

## Partie 1 – Le projet social et de développement durable

- 1.1 - Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 1.2 - Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 1.3 - Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées
- 1.4 - La démarche en faveur du développement durable

## Partie 2 – le projet éducatif

- 2.1 – les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant
- 2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin
- 2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement
- 2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être
- 2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- 2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

## Partie 3 – Le projet d'accueil

- 3.1 – Les accueil proposés
- 3.2 - les prestations d'accueil proposées
- 3.3 – L'hygiène et les changes
- 3.4 - L'alimentation
- 3.5 – L'accueil d'enfants à besoins spécifiques
- 3.6 – L'encadrement de la structure et des enfants

# INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions qui s'appliquent à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement est accessible à chacun sur le site internet de la commune et sur le logiciel de gestion. Il est à disposition des parents dans le hall d'entrée.



**Partie 1 :**

**le Projet Social  
et  
de Développement  
durable**



## 1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

### 1/ Aspects géographiques

Gonnehem est située entre Lillers et Béthune. La commune s'étend sur 15,3 km<sup>2</sup> et compte 2536 habitants (données 2020 selon le calcul de l'INSEE). La population de Gonnehem est donc en **hausse**. C'est une **population qui rajeunit fortement**. En effet, la population de moins de 15 ans représente 18.8 % de la population alors que les plus de 60 ans ont un taux de 14.4 %

#### Localisation de Gonnehem

Gonnehem est un village en pleine expansion, bien desservi par rapport à sa situation géographique. En effet celui-ci se trouve près de grandes villes telles que Béthune, Lillers, Auchel... On peut constater qu'il est à proximité de toute commodité, ville, autoroute A26, départementale 943...

#### Localisation de Gonnehem



### 2/ Etat des lieux

#### Evolution de la population

La population souhaite vivre à la campagne mais proche de toutes commodités. Gonnehem correspond à ces critères. C'est pourquoi la population augmente et la mairie doit se doter de structures d'équipements qui permettent de répondre aux attentes des habitants.

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, une évolution de la population se fait ressentir dans la commune de Gonnehem entre 1999 et 2019. Cette progression est due au dynamisme de la commune et à l'existence de services proposés tels que la petite enfance, le centre de loisirs à chaque vacances scolaires, la richesse et la diversité du tissu associatif et le fait que le village soit bien desservi. Ceci s'explique aussi par le taux de natalité qui est assez constant comme vous allez le constater avec le tableau ci-dessous :

#### Population des ménages

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
<i>ensemble</i>	2278	2449	2452
<i>1 couple sans enfant</i>	566	619	672
<i>1 couple avec enfants</i>	1429	1406	1345
<i>1 famille monoparentale</i>	97	197	212
	source Insee 2017		

### Composition des familles

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
<i>ensemble</i>	682	753	758
<i>couple avec enfants</i>	368	379	344
<i>familles monoparentales</i>	39	64	81
<i>hommes seuls avec enfants</i>	8	0	20
<i>femmes seules avec enfants</i>	31	64	61
<i>couples sans enfant</i>	275	310	334
	source Insee 2017		

De nombreuses familles ont déjà un enfant, mais il reste 334 couples sans enfant, ce qui peut nous amener à dire qu'il y aura de nouvelles naissances et donc des besoins futurs en termes de garde.

Par ailleurs, le nombre de famille monoparentale augmente au fil des années. Il est donc indispensable que ces compositions familiales aient un accès facilité aux différents modes de garde.

### Evolution du nombre de naissance

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
<i>population active 15 à 64 ans</i>	1565	1614	1570
<i>chômeurs</i>	118	125	91

<i>année de naissance</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<i>nombre d'enfants</i>	18	16	27

### Type d'activité

<i>taux d'activité</i>	61.1	60.5	56.8
<i>taux de chômage</i>	10.6	10.2	7.8
	source insee 2017		

Le taux d'activité est en légère baisse sur Gonnehem de 3.7 %. Cependant, la baisse du taux de chômage est assez significative. Les familles auront donc besoin d'un mode de garde pour exercer leur profession.

## Evolution du nombre de logements

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
<i>nombre total de logement</i>	896	995	1038
<i>nombre de résidences principales</i>	845	940	977
<i>logements vacants</i>	39	52	51
	source insee 2017		

Nous constatons une hausse de 142 logements depuis 2007.

### Projets réalisés

En effet, divers projets ont été réalisés depuis 2007 pouvant justifier cette hausse.

- Le domaine des Aulnes qui est un lotissement composé de 55 maisons.
- Et 22 logements sociaux habitat 59 situés près de l'EHPAD.
- Par ailleurs, plusieurs constructions sont actuellement en cours. En effet, 10 parcelles ont été vendues sur le hameau de Busnettes.

L'ensemble de ces projets fera évoluer la population sur la commune et éventuellement augmenter le nombre de jeunes enfants. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir l'évolution des besoins du service en fonction des nouveaux flux.

## **3/ L'offre de garde sur Gonnehem pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans**

### → le Relais Petite Enfance

Il offre sur la commune un service :

#### ■ Apres des parents

- Par une aide personnalisée dans les recherches pour trouver une assistante maternelle
- Des informations sur le droit et les devoirs
- Un soutien technique

#### ■ Apres des enfants

- Un lieu de rencontre
- Des animations

#### ■ Apres des assistantes maternelles

- Gestion des places disponibles
- Rencontre avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnels
- Soutien dans l'exercice de leur profession (formations diverses proposées)

### → le Centre de Loisirs avec la collaboration du SIVOM du Béthunois

Le centre propose aux enfants des activités très variées du lundi au vendredi pendant les petites vacances scolaires ainsi qu'en juillet et août.

## → l'accueil périscolaire

La commune de Gonnehem met à disposition un local au sein de l'école pour accueillir les enfants de 7h à 9 h et de 16h30 à 19h.

## → l'accueil de Loisirs du mercredi (déclaré DDCS)

Depuis le 2 janvier 2018, le centre est ouvert de 9h à 17h00 avec un accueil échelonné de 7h à 9 h et départ échelonné de 17 h à 18h30.

## → Le multi-accueil « les p'tits fouans »

## 4/ L'environnement scolaire de la petite enfance

Sur Gonnehem, il y a une école maternelle accueillant actuellement 47 enfants de 3 ans à 6 ans. Quelques places sont parfois disponibles pour recevoir les enfants de 2 ans ½, dans la mesure où l'effectif le permet et si l'enfant est assez mature.

Cependant depuis 2010, il est rare de voir les enfants de 2 ans ½ quitter la crèche avant les 3ans - 3 ans ½.

## 5/ « Les p'tits Fouans » et ses partenaires

Aujourd'hui, nous travaillons avec différents partenaires.

### a / Partenaires institutionnels

✧ Le Conseil Général représenté par le médecin de la PMI qui outre son rôle de contrôle et d'agrément est également un référent technique et qualitatif sur l'accueil des enfants.

✧ La CAF qui nous apporte un appui technique pour le diagnostic, le montage de projet et qui apporte des aides financières pour le financement de projets.

✧ La MSA qui nous apporte une aide complémentaire pour réaliser les projets.

✧ Le SIVOM du Béthunois qui nous fournit les repas des enfants et qui met à la disposition de l'équipe un diététicien qui peut intervenir sur la structure.

Possibilité de réaliser une réunion avec les parents sur la diversification alimentaire.

### b / Partenaires éducatifs

✧ Le Relais Petite Enfance mise en commun de projet et rencontre tous les mois au sein de la structure.

✧ L'école maternelle publique de Gonnehem avec qui nous travaillons depuis 2008 sur des actions passerelles afin de favoriser l'intégration des enfants.

✧ La nouvelle bibliothèque de Gonnehem avec un accès laisse un accès libre aux livres d'activités et aux contes.

✧ La crèche participe également à des temps de rencontre avec le centre de loisirs du mercredi qui se déroule juste dans les locaux de la maternelle. Ce qui favorise la prise de contact pour les enfants de 2 ans ½ et 3 ans.



## c / Autres partenaires

✧ Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) avec qui nous travaillons dans l'accompagnement d'enfants et de leurs familles.

✧ Les institutions de formation dans le secteur médico-social avec qui nous travaillons chaque année à la formation de futurs professionnels.

✧ Quelques contacts avec l'association « Gamins exceptionnels » dans le cadre de la sensibilisation aux handicaps.

### **1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle**

Le multi-accueil réserve une place pour les familles percevant le minimum social ou en parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

La structure travaille en collaboration avec les différents partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales ou la Maison de la Solidarité de Lillers, afin d'accompagner les familles dans leurs démarches.

Par ailleurs, l'équipe souhaiterait proposer à ces familles des temps d'échanges dès la naissance. En effet, des ateliers parents enfants pourraient avoir lieu sur les temps de crèche.

### **1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées**

#### **1.3.1 Information des parents**

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

- **Du premier contact (premier rendez-vous)**

- Il donne le ton des dispositions des deux partenaires : structure d'accueil et parent. Un sentiment de confiance naît déjà : de l'intonation de la voix, de la souplesse de la structure à s'adapter à la demande.

- La directrice reçoit les familles uniquement sur rendez-vous afin d'être totalement disponible. Lors de cette première rencontre, le fonctionnement de la structure est présenté. Cependant la priorité est de rassurer les parents, premiers éducateurs. Nous insistons sur le fait que la crèche est un support pour les accompagner dans leur parentalité. Une visite des locaux est réalisée.

- Le bureau de rencontre est ouvert sur la salle de vie, du groupe d'enfants déjà installés de façon à ce que l'enfant puisse être libre de rejoindre le groupe ou de retrouver ses parents.

- Des jeux sont mis à la disposition de l'enfant.

- **de l'adaptation**

L'adaptation est un temps nécessaire pour tout le monde : le bébé bien sûr, mais aussi ses parents et l'équipe de la crèche. Cette transition permet à chaque partenaire de cette nouvelle relation centrée sur le bébé d'**apprendre à se connaître**. Elle est également indispensable pour que le bébé et sa maman – qui jusque-là était dans une phase de « préoccupation maternelle primaire », toute centrée sur son bébé - puissent **élaborer leur séparation**.

Elle doit donc se faire progressivement, afin qu'il découvre et s'habitue à son nouvel environnement : les lieux, les odeurs, les bruits, les personnes qui vont s'occuper de lui, les autres enfants, les rythmes...

Il est important, lors des premières visites de la famille de faire découvrir les lieux de vie où l'enfant va évoluer, dormir et manger. Des questionnaires sur la diversification alimentaire et sur les habitudes de l'enfant seront présentés aux parents.

On explique l'attitude du personnel face au respect du rythme de l'enfant, le sommeil, les repas, l'organisation d'une journée, les activités d'éveil.

Pour permettre à la famille de vivre au mieux cette adaptation, nous avons réfléchi avec l'équipe comment aider la famille en amont. Pour cela, nous apportons de nombreux conseils :

- si possible, faites l'adaptation avant la reprise effective du travail.
- positiver cette séparation : se séparer, c'est grandir pour votre bébé. C'est aussi bénéfique pour vous qui avez une vie en dehors de votre statut de maman.
- dressez une liste des habitudes de votre bébé pour les transmettre à la crèche.
- préparez avec soin ses affaires : doudou avec votre odeur, tétine, photo à mettre sur son portemanteau. S'il est plus grand, préparez un petit album photo de votre famille.
- parlez à votre enfant, même tout petit. Expliquez-lui que vous allez devoir le confier à la crèche, qu'en ce lieu, des personnes s'occuperont bien de lui, etc. Rien qu'à l'intonation – joyeuse et rassurante de préférence - il vous comprendra.
- au moment de le laisser, dites-lui "au revoir", où vous allez et quand vous reviendrez le chercher. Ne partez pas en catimini pour éviter les pleurs, ce serait très angoissant pour votre bébé.

Un livret d'accueil est remis aux parents. Celui-ci est un produit clé du processus d'intégration, récapitulant succinctement le fonctionnement de la structure.

#### Voici comment se passe une adaptation :

**J1 : 1 heure.** Vous restez avec votre enfant et visitez avec lui la crèche, prenez connaissance de son fonctionnement, rencontrez la personne référente et discutez avec elle des habitudes de vie de votre enfant.

**J2 : 1 heure.** Vous accompagnez votre enfant dans la salle de vie et après avoir transmis les informations à la référente et dès qu'il vous semble prêt, vous pourrez le laisser pendant l'heure.

**J3 : 2 heures.** Après l'échange avec l'équipe, vous laisserez votre enfant 2 heures et la référente lui proposera son repas.

**J4 : 3 heures.** Vous déposez votre enfant en cours de matinée. Il prendra son repas à la crèche et y fera sa première sieste.

**J5 : 4 heures.** Votre enfant passera les différents moments d'une journée en crèche (matinée, repas, sieste.)

Les horaires sont déterminés avec la famille et en fonction du rythme de l'enfant.

## Un temps pour échanger autour du bébé :

L'adaptation ne saurait se réduire à un planning. La **communication** mise en place autour du bébé durant ce temps d'adaptation est tout aussi essentielle. Pour faciliter cet échange, une personne référente (une auxiliaire de puériculture, une éducatrice) est désignée : c'est elle qui s'occupera principalement de l'adaptation et c'est avec elle que vous serez en relation.

Il est essentiel que la famille transmette les **petites habitudes de vie du bébé** : ses horaires de sieste, ses signes de fatigue, sa position préférée pour dormir, ses rituels d'endormissement et de réveil, ses goûts alimentaires, ses jeux préférés... Cela rassurera les parents de donner quelques clefs pour que l'on s'occupe au mieux de leur enfant, et cet échange permettra de créer une **relation de confiance**, base d'une collaboration de qualité. C'est une manière de passer le relais, en toute bienveillance et dans un but unique : le bien-être de leur bébé.

La **continuité des pratiques** est en effet la clef pour que rapidement, votre bébé se sente en sécurité dans son nouvel environnement.

### ▪ **de l'arrivée journalière de l'enfant et du départ**

- Chaque enfant est accueilli individuellement. La professionnelle pose diverses questions pour permettre à l'équipe de prendre le relais des parents pour la journée et répondre aux mieux aux besoins de l'enfant. Chaque information est notée dans un cahier de transmission.
- Il est essentiel que les parents communiquent toutes les informations à l'équipe (pic de température dans la nuit, administration de paracétamol, chute...).
- Le soir, l'équipe éducative retranscrit oralement aux parents les différents temps de la journée (repas, sommeil, soin corporel, activités et petites anecdotes).
- La qualité des transmissions parent-professionnel autour de l'enfant est importante.
- L'accompagnement du parent comprend un partage d'observations, d'anecdotes, d'interrogations et d'émotions, afin qu'il puisse avoir une représentation précise du vécu de son enfant pendant la journée, et instaurer une réelle collaboration autour de celui-ci.
- L'équipe garde à l'esprit qu'il est essentiel de pointer les progressions et les petites victoires de l'enfant à travers ses découvertes.

### ▪ **de réunions d'information**

○ La directrice organise une réunion de rentrée pour présenter le projet éducatif de l'année et les objectifs de celui-ci et les différents temps forts de l'année. Un temps d'échange se met en place autour d'un café pour garder le côté convivial et familial.

## **1.3.2 Participation des parents**

Les parents sont invités à partager :

### **Au quotidien :**

- Les parents peuvent entrer dans la structure pour donner un goûter ou réveiller son enfant de la sieste.
- Les mamans souhaitant allaiter sont accompagnées dans cette démarche.

### **- Dans l'année :**

La participation des parents aux différentes fêtes proposées dans la structure (Noël, carnaval, pique-nique, kermesse, crêpe partie, anniversaire des enfants, journée portes ouvertes...) facilite l'intégration des familles dans la structure.

Les différents projets menés tous les ans permettent aux parents qui le souhaitent de venir partager des temps avec leur enfant.

Tous les ans, nous proposons un temps d'accueil café.

Une maman a proposé des temps lecture une fois par semaine.

Un papa a animé des temps musicaux 1 fois tous les quinze jours.

Ces différentes actions renforcent la coéducation et l'accompagnement à la parentalité.

### **1.3.3 Implication des parents**

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression :

- Prendre en compte le parent
  
- L'enfant est la chose la plus précieuse au monde pour ses parents. En plaçant leur enfant dans un multi-accueil, les parents s'attendent à ce que l'on s'occupe toujours de leur enfant. Ils veulent qu'il reçoive l'attention dont il a besoin, même si la vie de groupe est imposée par le collectif.
  
- Le parent se sent considéré lorsque sa place est pensée en fonction de ses besoins ou lorsque des professionnels sont disponibles pour lui. Si tel est le cas, il peut supposer qu'il en va naturellement de même pour son enfant. En son temps, ses besoins seront également pris en compte. C'est un signe que l'équipe pense pour lui et que les adultes seront disponibles.
  
- Il est important de mettre les parents en confiance.
  
- Les enfants sont de véritables éponges à émotions ! Cela signifie que, s'ils sont entourés de gens qui sont stressés, ils seront stressés. En revanche, s'ils sont entourés de personnes calmes, ils seront calmes aussi.
  
- Il en va de même pour la confiance : si les parents se sentent en sécurité en présence de professionnels, l'enfant se sentira en sécurité. Cela se ressentira à chaque instant de la journée de l'enfant. Ce sera le cas, par exemple, lors de la séparation du matin, une phase clé de sa journée !
  
- Les professionnels de la petite enfance veillent au bon développement de l'enfant et à sa sécurité physique, émotionnelle et morale. La confiance des familles est un élément indispensable à prendre en compte pour le soutien de la parentalité.
  
- Le parent est le premier éducateur de l'enfant. Ce sont les parents qui prennent les décisions concernant l'éducation de l'enfant. Même si certains enfants passent beaucoup de temps avec les professionnels de la petite enfance, la parole des familles doit toujours être prise en compte. L'objectif est une approche  
    Co éducative, impliquant toujours les parents.
  
- L'enfant est rassuré lorsqu'il voit qu'il y a une bonne communication entre tous les adultes qui l'entourent.
  
- Les professionnels de l'accueil quotidien sont toujours à l'écoute des familles. Ils ont une attitude bienveillante et respectueuse de celui qui leur est confié. Ils écoutent, rassurent, répondent, expliquent, informent, conseillent.
  
- Les échanges sont quotidiens et axés sur l'intérêt de l'enfant, ses besoins et son évolution. L'équipe reste à la disposition des parents pour toute information.
  
- Les questions diverses des familles parfois démunies ont amené l'équipe à travailler sur temps de rencontres.

- Les réunions thématiques entre parents, professionnels ont lieu pour discuter de questions relatives à la petite enfance, telles que période du non chez l'enfant de 2 ans, la diversification alimentaire etc.
- Des moments conviviaux et ateliers ont lieu également pour favoriser les échanges informels entre les professionnels du multi-accueil et les parents, par exemple à l'occasion de certaines fêtes (Pâques, Noël, etc.) ou dans les cafés des parents.
- Nous mettons régulièrement des affiches proposées par des partenaires extérieurs tels que le RAM de la Communauté Artois Lys sur « au secours mon enfant fait sa crise » comment gérer ses réactions,
- Eveil Musical parents-enfants proposé par la compagnie arabesques artois,
- Conférence « grandir face aux écrans » à Lillers avec l'association de prévention et de réduction des inégalités de santé APRIS.

#### **1.3.4 Les actions de soutien à la parentalité proposées**

Propositions de conférences par le biais d'affichages, réalisation de brochures sur des thèmes liés à la petite enfance (l'éducation positive). Accompagnement des familles dans leurs questionnements (orientation vers les LAEP ou autres services de la petite enfance).

#### **1.4 La démarche en faveur du développement durable**

- Réduction des produits ménagers toxiques
- Limitation de l'utilisation de produits avec pictogramme de dangerosité
- Introduction d'aliments bio et locaux.
- Proposition d'activités à partir de matériaux recyclés
- Projets à thèmes en faveur de la faune et la flore



# Le Projet Educatif



## 2.1 – les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille, quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps, et d'espace, pour jouer librement et exercer mes multiples capacités.
- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre ; de me socialiser et de découvrir.
- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soit bien traités. Travailler auprès des tout petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfants qui leur est confié par mon ou mes parents.

## 2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

Le moment de l'accueil correspond à un moment de séparation quotidienne pour l'enfant et ses parents. C'est un passage obligé pour se construire et acquérir son indépendance. Le moment de la séparation est crucial pour l'enfant et sa famille. Il est essentiel que la professionnelle adapte son attitude en fonction des attentes de l'enfant.

Les émotions de l'enfant seront reformulées. La tristesse, la colère seront verbalisées, respectées, consolées si possible. L'attention de l'enfant une fois apaisé sera attirée vers des activités qu'il aime.

L'enfant qui le désire peut garder son doudou et sa tétine, en sachant que nous lui proposerons de s'en séparer progressivement.

Le parent va transmettre les informations essentielles et il va prendre le temps de dire au revoir.

Le soir, l'arrivée de la famille peut être pour l'enfant un temps chargé d'émotions. Il est essentiel que l'équipe à travers ses observations mette en place un rituel lors des retrouvailles.

Le besoin de partager avec les parents ce que l'enfant a vécu est un excellent moyen d'établir une relation qui au fil du temps deviendra interactive.

Pour cela divers moyens utilisés :

- La fiche d'informations individualisées pour connaître les rythmes et les habitudes des enfants.
- Le cahier d'informations avec les actions d'éveils menées au cours de la journée.

L'autre moyen d'aider les parents à vivre au mieux la séparation et par la même occasion de se sentir en confiance, c'est de renforcer leurs compétences parentales.

C'est pourquoi nous devons être attentifs à plusieurs niveaux :

- laisser la primeur des étapes importantes aux parents

- donner une place aux parents au sein du milieu d'accueil pour qu'ils s'y sentent à l'aise. Il s'agira par exemple de demander leur avis, de leur raconter les détails de la journée
- organiser des infos communes parents-professionnels
- proposer des possibilités de choix et d'initiatives comme par exemple venir allaiter son enfant
- être à leur écoute
- répondre aux questions éventuelles des parents en termes d'hygiène, de rythme de vie et de projets éducatifs.

## 2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

Il est dans l'intérêt de l'enfant malade d'être gardé par sa famille.

Si au cours de la journée l'enfant paraît malade ou à une température supérieure ou égale à 38°, vous serez informés et à partir de 38,5° invités à le reprendre.

De même, la direction peut rappeler les parents, à tout moment de la journée, si l'enfant présente un état pathologique brusque, nécessitant l'examen du médecin traitant.

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté l'établissement doit être signalée à la directrice. (Cf protocole).

### 2.3.1 - Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Tout traitement médical (même homéopathie) donné à la maison doit être signalé à l'équipe. Les médicaments sont donnés à la maison chaque fois que c'est possible. Si un médicament, ordonné par le médecin, doit être donné pendant le temps d'accueil à la crèche, l'équipe se limite à appliquer les prescriptions de l'ordonnance en respectant les conditions suivantes :

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
- Ce médicament a déjà été administré à l'enfant au moins une fois par les parents à la maison (vérification d'une éventuelle réaction allergique)
- Les parents apportent l'ordonnance à la crèche.

Elle est au nom de l'enfant et est valable pour la période en cours. (Elle doit dater de moins de 3 mois pour les traitements de longue durée).

- Le parent signe l'autorisation permettant à l'équipe de donner les médicaments prescrits sur cette ordonnance, date et signe.
- Le traitement est fourni par les parents avec le nom de l'enfant sur chaque boîte et la posologie précise. Il est dans sa boîte d'origine, avec la notice et la cuillère mesure, pipette ou autre moyen de mesure d'origine.
- Les parents reconstituent les médicaments qui doivent l'être.
- En cas de médicament générique, le pharmacien indique, ou sur l'ordonnance ou sur la boîte, la correspondance.

- Le ou les parents ou représentants légaux de l'enfant ou le référent Santé & Accueil inclusif, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser

A l'arrivée de l'enfant, le parent confie de la main à la main le sac des médicaments à une personne de l'équipe. Cette personne note dans le registre le prénom de l'enfant, le(s) médicament(s) à donner et la durée du traitement. Elle range les médicaments à l'emplacement convenu, ou dans le frigo si besoin.

A la prise du traitement, chaque geste fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

- Le nom de l'enfant
- La date et l'heure de l'acte
- Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament et la posologie. Ce registre est conservé de manière à n'être accessible qu'aux professionnels réalisant le geste et, le cas échéant, à leurs supérieurs hiérarchiques, au référent Santé & Accueil inclusif ainsi qu'aux parents ou représentants légaux de l'enfant, au médecin traitant de l'enfant et aux autorités sanitaires. Si l'équipe constate une aggravation des symptômes ou une



réaction inattendue, elle prévient immédiatement le responsable de l'EAJE, les parents et le Samu si nécessaire.

**Intervenant extérieur** : La structure accepte, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, la venue d'un intervenant extérieur (kinésithérapeute, psychomotricien...). Les parents doivent en informer la directrice au préalable et fournir une ordonnance.

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

### 2.3.2 – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants ou ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé si possible.

Suivant le trouble présenté ou le handicap, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être élaboré avec la collaboration des parents, des équipes pluridisciplinaires si nécessaire (kinésithérapeutes, orthophonistes.....) et l'équipe éducative.

Celle-ci a besoin d'être informée, formée, soutenue.

Nous sommes chargés de veiller à la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant et de participer à l'intégration sociale.

Pour renforcer le travail que l'équipe fournit, le multi-accueil a participé à 6 demi-journées sur la « sensibilisation au handicap » organisé par le pôle ressources « handicap/parentalité Gamins exceptionnels ».

La loi 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. L'évolution de la loi permet de dire aujourd'hui que ce n'est plus la personne porteuse d'un handicap qui s'adapte, mais c'est la société qui se met en situation d'inclure, d'accueillir.

On parle d'une politique d'inclusion.

L'enfant en situation de handicap est un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux que les autres enfants (la pyramide des besoins de Maslow) :

→ physiologiques : se nourrir, dormir et voir son rythme de sommeil respecté, être propre, sortir, bouger, explorer, découvrir, expérimenter,

→ de sécurité et de stabilité : les interdits, les frustrations, les limites, les règles comme base de la socialisation, des rituels, des routines, des repères,

→ d'appartenance et d'affection : être aimé pour ce qu'il est, avoir une vie relationnelle, des interactions, des stimulations psychomotrices, intellectuelles,

→ d'estime de soi : être respecté dans ses goûts, ses choix, sa personnalité, son envie de faire ou de ne pas faire, dans ses capacités, être accompagné dans ses acquisitions, être encouragé, complimenté,

→ de réalisation de soi : être reconnu, apprendre, jouer, communiquer.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est connaître et reconnaître ses besoins spécifiques.

→ sa différence, ses compétences, sa singularité, ses potentialités,

→ son rythme propre de développement,

→ ses besoins particuliers,

→ son mode de communication.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est lui donner les moyens

→ de vivre en collectivité,

→ de se sentir en sécurité avec et au milieu des autres,

→ d'être stimulé par des d'activités adaptées à ses capacités, de s'épanouir.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est prévoir

→ un temps d'adaptation parfois plus long pour pouvoir mieux le connaître, et connaître ses parents,

→ une plus grande souplesse pour s'adapter à ses besoins et aux choix éducatifs de ses parents,

→ un temps d'accueil qui doit se conjuguer avec les soins,

→ un temps d'accueil qui peut se prolonger jusqu'à ses 5 ans révolus.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI)

→ préparer sa venue au sein du groupe d'enfants et de parents,

→ adapter l'environnement à ses besoins, rendre les activités accessibles,

→ évaluer régulièrement, avec les parents, les professionnels de l'équipe et les partenaires de soins, la réponse à ses besoins et les adaptations mises en œuvre.

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est participer à la consolidation de son projet de vie

→ se préparer à son départ et préparer l'avenir avec ses parents et les partenaires,

→ prévoir des temps de concertation et d'adaptation avec l'école ou l'établissement spécialisé.

« L'intégration d'un enfant handicapé ne peut être l'affaire d'une personne, c'est obligatoirement la tâche d'une équipe »

(Korff-Sausse, 1999) Ainsi, les équipes pluridisciplinaires vont évoluer vers des pratiques d'observation, de réflexion, de réunions internes ou externes avec des partenaires afin de construire ensemble un projet spécifique pour chacun de ces enfants. Les modalités de ce projet s'intègrent dans le projet de l'établissement.

Pour cette démarche, les professionnels de la petite enfance vont apprendre à adapter leurs compétences, leurs connaissances, à transposer leurs savoir-être et savoir-faire au bénéfice des besoins différents

Élaborer un PAI pour favoriser le dialogue

Pour préparer l'accueil, il est nécessaire de connaître et d'accompagner au mieux, comme pour tous les enfants, ses besoins en l'observant et en s'appuyant sur l'expertise des parents et des partenaires. Il est alors utile d'échanger sur les habitudes éducatives de la maison afin d'assurer une continuité et une stabilité qui s'inscrit dans la connaissance des rythmes et des habitudes propres à chaque enfant.

Pour adapter l'environnement, il peut être nécessaire de veiller à adapter les activités, répartir les groupes d'enfants, créer des temps d'adaptation...

Pour adapter la réponse aux besoins de l'enfant, il sera nécessaire d'évaluer régulièrement le PAI avec les parents et les partenaires impliqués dans la vie de l'enfant.

### 2.3.3 - Les modalités en cas d'accident

- En cas d'accident, suivant la gravité constatée, les services d'urgence seront immédiatement contactés pour transfert à l'hôpital. La directrice de la structure prévient immédiatement les parents qui doivent être joignables à tout moment.
- La coordinatrice enfance est contactée et en informe la hiérarchie.
- Si les parents ne sont pas arrivés avant le départ des pompiers, une professionnelle part avec l'enfant (si possible) tout en s'assurant du respect du taux d'encadrement.
- Une fiche de recueil d'incident est établie au retour.
- Selon l'article R.2324-44-1, le Président du Conseil Départemental sera informé de tout décès ou accident ayant entraîné une hospitalisation survenue pendant le temps d'accueil d'un enfant.(cf protocole).

### 2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

L'enfant quel que soit son âge a besoin de trouver un cadre sécurisant. L'enfant doit apprendre à respecter certaines règles de collectivités. L'équipe se doit d'être cohérente et d'appliquer les mêmes règles.

Les professionnelles avec un planning régulier assurent la continuité et le suivi des enfants. Par ailleurs, l'enfant s'appuie sur les repères spatiaux et temporels (divers coins de jeux, l'accueil, le repas, la sieste, le goûter et le départ).

Tous ces repères permettent de sécuriser et ainsi favorisent l'évolution des enfants avec plus d'aisance et de bien-être.

#### Déroulement d'une journée :

L'objectif est le même que l'enfant soit accueilli régulièrement ou occasionnellement, mais la prise en charge est adaptée à chaque enfant.

A l'arrivée de l'enfant et de l'adulte qui l'accompagne, l'équipe veille à s'adresser autant à l'enfant qu'à son parent, à lui dire bonjour, à prendre de ses nouvelles, et à lui donner le choix dans la manière de se séparer.

Pendant l'accueil, les enfants ont un temps de « jeux libres » sous le regard bienveillant du professionnel présent. Vers 9h, un moment de regroupement est organisé autour de chansons, histoires, livres, marionnettes, ce qui permet de former le groupe avant de proposer des activités séparées en petits nombres. Pendant ce temps calme, l'enfant peut rester debout et participer à distance s'il le souhaite, tout en respectant l'activité. Il n'est pas obligé de venir s'asseoir avec le groupe.

Les activités en petits groupes séparés sont proposées aux enfants en fonction de leur âge et de leurs aptitudes, avec la possibilité d'en changer. L'enfant choisit son activité mais du fait du nombre restreint de participants, il doit accepter d'attendre son tour tout en participant à une autre activité, un jeu libre, s'il le désire. Ces activités peuvent être associées à un thème ou plus simplement répondre au besoin de bouger, de se calmer, d'imiter, de créer, d'inventer, de découvrir...

Des activités spécifiques en accord avec le projet de l'établissement peuvent certaines années être animées par des intervenants extérieurs (musique, comptines, jardinage, expression corporelle...).

Au cours de toutes ces activités, l'enfant est accompagné et il est important de le laisser aborder le jeu à sa manière, de le laisser donner libre cours à sa créativité. L'adulte ne fait pas à sa place, il explique et ne dirige pas. S'il y a besoin d'arrêter l'activité, les enfants sont prévenus afin qu'ils

puissent s'y préparer. Des jeux sont rangés à hauteur des enfants pour leur permettre de les voir, de les choisir, de les ranger. En raison du fonctionnement en âges mélangés, les jeux mis à disposition sont sélectionnés pour qu'ils ne présentent pas de danger, quel que soit l'âge des enfants.

L'alternance « jeux libres » et activités plus « dirigées » est indispensable pour que l'enfant éprouve du plaisir, laisse libre cours à son imagination, développe son imaginaire, s'éveille à son entourage, établisse des relations avec les autres enfants.

L'équipe aménage les locaux en fonction des âges afin de multiplier les «petits coins» qui favoriseront les groupes d'activités séparées et nous sommes vigilantes aux stéréotypes garçons-filles dès le plus jeune âge.

En effet, aucune distinction de couleur de type de jeux et l'équipe laisse libre cours aux émotions et ressentis de chaque enfant.

Dans ces groupes, il y a un maximum de six enfants, ce qui permet une meilleure observation de chacun d'eux et de favoriser un moment paisible.

Des espaces existent déjà : espace dinette, espace garage. Les autres espaces sont mis en place le jour même.

Avant le déjeuner, les enfants qui ont une couche sont changés, si cela est nécessaire et s'ils ne l'ont pas déjà été plus tôt dans la matinée. Le moment du change est un des moments qui induit une relation individuelle entre l'enfant et l'adulte. Cette relation est très importante pour le développement du petit. Les enfants qui ont acquis la propreté sont accompagnés aux toilettes. Ils sont encouragés à devenir autonome et leur pudeur est respectée puisqu'il y a une cloisonnette qui isole les WC ainsi qu'une barrière amovible devant. Ensuite, avec l'aide d'un adulte, les enfants qui marchent, lavent leurs mains un par un au lavabo.

Ils apprennent ainsi les bases de l'hygiène corporelle. Ils relèvent leurs manches, se servent du savon, frottent correctement et suffisamment leurs mains et leurs avant-bras, se rincent et s'essuient. Un adulte leur met un bavoir et ils vont s'installer, dans la mesure des places disponibles, à la table de leur choix.

## **2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être**

### **Porter un regard bienveillant**

L'enfant est sensible à la communication non verbale et le professionnel tâchera d'en tenir compte (ex : éviter les interactions entre adultes en l'excluant du groupe, s'asseoir avec eux pour les accompagner dans les jeux si besoin).

Pour adapter les activités pédagogiques, une attention particulière sera donnée à l'observation. Celle-ci permettra à l'équipe une meilleure connaissance de l'enfant au niveau du développement moteur, de sa place dans le groupe, et dans ses diverses acquisitions.

### **La verbalisation et l'écoute**

Le langage verbal occupe une place importante dans la relation qui s'établit entre l'enfant et son environnement.

Les paroles qui peuvent accompagner nos gestes apaisent et sécurisent l'enfant. La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance.

L'enfant a besoin d'être entendu et écouté. Pour cela, il est essentiel que la professionnelle se montre disponible et se mette à sa hauteur pour entrer en communication.

## Le sommeil

Un échange avec les parents permettra à l'équipe de connaître les habitudes, les rythmes et rituels d'endormissement de l'enfant dans un souci de cohérence. Le rythme est adapté à chaque enfant petit ou grand. L'équipe s'adapte à l'évolution de l'enfant ainsi qu'aux souhaits des parents.

Chaque enfant a un lit attitré et adapté à son âge avec une turbulette jusqu'à 4 ans. Pour leur bien-être, fournir un doudou, une tétine (si c'est dans vos habitudes) qui restera à la structure.

Deux professionnels restent dans le dortoir afin d'aider les enfants à s'endormir. Un professionnel reste en surveillance tout au long de la sieste pour rassurer l'enfant qui va faire un cauchemar, qui va avoir besoin d'aller aux toilettes ou être angoissé à son réveil. Les enfants ne sont pas réveillés et se lèvent au fur et à mesure. Les autres professionnels sont dans une autre pièce avec les plus petits qui jouent, mangent ou sont couchés en fonction de leurs besoins et ceux sont ces professionnels qui accueillent les enfants qui se réveillent et les aident à s'habiller dans le calme afin de ne pas gêner ceux qui dorment encore. Cette personne gère aussi les arrivées et départs éventuels.

Après la sieste, les enfants reprennent des activités ou des « jeux libres ».

Pour le goûter, l'organisation est la même que pour le déjeuner.

Après le goûter, les enfants ont un temps de regroupement autour d'histoire, de chants... afin de se dire au revoir puisqu'ils vont chacun leur tour retrouver leurs parents pour rentrer à la maison. En fin de journée, le professionnel présent fait, si les parents le désirent, un résumé des faits marquants de la journée de leur enfant.

## **2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle**

### Activités d'éveil :

#### **Entre 3 et 4 mois et jusqu'à 12/18 mois :**

Le bébé prend du plaisir dans des activités sensorielles et motrices (jeux de plumes, portique, hochet, massage, bulles de savon, manipulation de semoule, jeux d'eau).

#### **Entre 15 et 18 mois : découverte du monde par le déplacement :**

Le centre d'intérêt de l'enfant se porte sur les objets, le fait de se déplacer, de toucher, manipuler, expérimenter. Nous proposons donc des parcours de motricités, des jeux de balles, de la gymnastique, de l'expression corporelle...

#### **Plus de 18 mois :**

La marche a libéré les mains de l'enfant ce qui lui permet d'explorer et de transporter les objets. Son centre d'intérêt est plutôt orienté vers :

- L'exploration de son univers de manière plus large, l'enfant touche à tout
- La reproduction d'événements quotidiens, familiaux et l'imitation en général
- Le langage (parler, répéter)

Nous proposons des comptines à doigts, gymnastique, danse, peinture, pâte à modeler, collage, jeux d'encastres, tri de couleurs...

Les différentes étapes de développement de l'enfant sont travaillées au quotidien au travers de divers projets élaborés tous les ans en collaboration avec toute l'équipe (exemple : expression corporelle, musique...)

## L'art et la culture au service de l'ouverture au monde :

Utilisation d'instruments de musique existants ou inventés. Divers supports musicaux (jazz, musique moderne ou classique...) pour écouter ou danser.

Intervention de parents ou d'artistes extérieurs.

Utilisation de langage « bébés signes ».

## La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement de l'enfant :

Présence d'un espace extérieur sécurisé attenant à la crèche. En effet, le contexte rural dans lequel se situe la crèche favorise l'observation et le contact avec la nature (lapins, faisans, pies passent à proximité du jardin.)

Apprentissage du respect de la faune et la flore. Manipulation des végétaux lors d'atelier jardinage.

### Découverte de la socialisation

- Interactions avec les autres enfants.
- Favoriser la construction identitaire et l'estime de soi.
- S'ouvrir au monde extérieur avec un temps d'adaptation à l'école maternelle et collaboration d'intervenants extérieurs (grands-parents ou parents qui effectuent un temps lecture ou musique...) et le relais petite enfance Antenne de Lillers. Les nounous ou parents se déplacent au multi-accueil et différents moments de partage sont mis en place tels que parcours de motricité, ateliers culinaires...
  - Favoriser la motricité libre avec petits et grands les mercredis tous les quinze jours dans la salle du Dojo. Huit enfants y participeront accompagnés de leur maman et/ou papa et d'un personnel du multi-accueil.

### **La communication gestuelle associée à la parole est adaptée aux bébés entendants**

La communication gestuelle est un outil pour mieux communiquer avec les petits qui n'ont pas encore le langage et améliorer la qualité de l'accueil en collectivités notamment. Dans la communication gestuelle reliée à la communication verbale bienveillante, il y a de l'écoute, le signe vient en plus pour soutenir les postures. Quand on signe, cela oblige à regarder, à se poser, à prendre le temps. C'est un temps pour l'enfant. Le signe oblige à prendre le temps de l'informer.

Cela permet également de communiquer plus facilement et de limiter les frustrations d'un bébé qui n'arrive pas à se faire comprendre. Par ailleurs, dans cette forme de communication (le signe, les modulations de la voix), il y a aussi un aspect ludique.

Plus tard, à l'âge de l'école quand le langage est bien maîtrisé, cela a un impact sur les émotions et peut aider à les exprimer.

C'est pour l'ensemble de ces intérêts tant pour l'enfant que pour les professionnels que toute l'équipe a souhaité participer à la formation de 3 jours « bébés signes ».

L'objectif est d'intégrer les familles qui le souhaitent dans cette démarche pour créer le lien et une pratique commune.

### \* Développer des actions avec l'EPHAD

- Projet intergénérationnel où personnes âgées et jeunes enfants partagent des temps de rencontres afin de favoriser le décloisonnement et la transmission. Ce projet pourrait se développer sous forme d'activités communes et de rencontres ponctuelles dans un premier temps avec des temps de contes.
- Dans un deuxième temps, prévision de rencontres plus régulières afin de favoriser l'instauration de repères nécessaires au bien être des aînés comme des enfants.

#### Objectifs :

- Développer un sentiment d'appartenance, création de véritables liens.
- Appréhender l'apprentissage d'une forme de tolérance et d'un savoir vivre réciproque au cours des ateliers communs.

### \* Développer des actions avec la PMI

- Il est convenu entre la PMI et la commune, que celle-ci reste à notre disposition en cas de difficultés ou de besoins spécifiques concernant des familles. Réciproquement, le multi-accueil reste en contact avec les services de PMI pour favoriser les accueils. Nous recevons quelques demandes de familles suivies.
- La collaboration avec ce service nous a permis d'évoquer quelques pistes comme recevoir des familles en difficultés sur Gonnehem avec la mise en place d'ateliers au sein du multi-accueil.

## **2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons**

Il convient de déconstruire les stéréotypes de sexe (notamment dans les jouets et les illustrations), d'agir pour une pédagogie active favorisant le bien-être et un développement équitable de chaque enfant en leur ouvrant le choix des possibles.

- Pas de distinction dans la proposition de jeux : Poupées ou voitures pour tous.
- Valoriser l'expression des émotions
- Valoriser les compétences des enfants sans les « genrer ».
- Varier les supports de lecture pour limiter les stéréotypes.



## Partie 3 :

# Le Projet d'accueil





### 3.1 – Les accueils proposés

#### Type d'accueil

- Occasionnel
- Régulier
- Urgence exceptionnelle (événement non prévisible : ex : hospitalisation d'urgence)
- Horaires atypiques (avant 7h et/ou après 19h) : précisez
- Accueil d'enfant porteur de handicap : 2 places réservées
- Familles confrontées à des situations particulières : 1 place réservée

#### Age des enfants accueillis

- 0-3 ans révolus (veille des 4 ans)
- Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille dès 6 ans)]

### 3.2 Les prestations d'accueils proposées

#### - L'organisation des locaux :

La crèche dispose :

- d'un hall d'accueil
- d'un vestiaire pour les familles avec une table de change PMR
- d'un local poussette
- de 2 bureaux
- de plusieurs salles de vie adaptées aux enfants :
  - \* salle de vie principale
  - \* salle des bébés
  - \* salles de psychomotricité
- 1 espace repas
- 2 chambres avec des lits adaptées en fonction de l'âge de l'enfant
- d'un jardin clos avec des espaces distincts pour les bébés et les grands avec préau.
- d'une cuisine
- d'une lingerie
- d'une réserve

Le matériel est conforme aux normes de sécurité européennes, correspond aux besoins et il est adapté au développement des enfants fréquentant la crèche.

#### - L'organisation des groupes :

Les groupes sont établis en fonction des tranches d'âges. Les non marcheurs ont une salle dédiée pour leur permettre d'évoluer en toute sécurité.

Le groupe des marcheurs fonctionne par petits groupes répartis dans la salle de vie, ou dans la salle de psychomotricité.

#### - Les activités proposées :

- Nous proposons des comptines à doigts, gymnastique, danse, peinture, pâte à modeler, collage, jeux d'encastresments, tri de couleurs...

- Les différentes étapes de développement de l'enfant sont travaillées au quotidien au travers de divers projets élaborés tous les ans en collaboration avec toute l'équipe (exemple : expression corporelle, musique...)

7h30-9h00 accueil échelonné

9h-9h30 temps d'accueil regroupement ; comptines et jeux de doigts.

9h30-10h45 activités motricité globale, motricité fine, arts culturels, expression corporelle.

10h45-11h00 temps de regroupement : temps calme.

11h-12h00 repas.

12h-14h30 sieste

14h30-15h00 activités libres

15h00-15h45 goûter

15h45-19h00 activités libres et/ ou dirigées départs échelonnés.

Attention : cette journée type est un fil conducteur modulable qui prend en compte les besoins et les rythme de l'enfant.

Par conséquent le personnel s'adapte en fonction du rythme individuel de chaque enfant.

#### - Les actions passerelles :

Avec l'école maternelle, le multi-accueil organise des rencontres 1 fois par semaine à partir de mai, pour favoriser l'intégration des enfants avant l'entrée à l'école. Ces temps d'action se déroulent en maternelle pendant 1h30. Une visite, des temps lecture, de danses, de chants sont proposés.

Avec le centre de loisirs, la crèche participe également à des temps de rencontre le mercredi qui se déroule dans les locaux de la maternelle. Ce qui favorise la prise de contact pour les enfants de 2 ans ½ et 3 ans.

#### - L'utilisation des espaces extérieurs :

Deux espaces distincts sont proposés pour la sécurité de chacun.

Un espace pour les non marcheurs et un espace pour les marcheurs.

Les enfants disposent d'une terrasse amortissante avec préau ainsi qu'un espace pelouse.

#### Les intervenants extérieurs :

Eveil Musical parents-enfants proposé par la compagnie « arabesques Artois. »

Intervention de la bibliothécaire de la commune 1 fois par semaine pour des temps de contes.

### **3.3 L'hygiène et les changes**

Le multi accueil fournit :

- les couches et les produits d'hygiène

- Si la marque des produits d'hygiène ne convient pas, la famille apportera (à sa charge) les produits de son choix au nom de l'enfant.

### **3.4 Alimentation :**

#### **3.4.1 - Les repas :**

Le multi accueil fournit :

- les repas, le lait
- les goûters

Si la marque de lait ne convient pas, la famille apportera (à sa charge) le lait de son choix au nom de l'enfant. Il sera demandé de déposer le lait en poudre en boîte dosette (préciser le nombre de mesurette, prévoir 2 doses supplémentaires en cas de besoin).

Lors des préparations des dosettes de lait, les parents doivent respecter les règles d'hygiène. La structure ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème.

Les repas sont réalisés par le SIVOM du Béthunois en liaison froide puis réchauffés et mis en forme au multi-accueil. Les repas sont mixés, si nécessaire par notre cuisinière en respectant les protocoles sanitaires afin qu'ils soient adaptés pour les bébés.

Les repas sont donnés à partir de 11h. Cependant, l'équipe s'adapte en fonction de l'arrivée de l'enfant et du rythme des bébés. Le repas peut donc être pris vers 12h00 voire 13h si c'est un enfant qui a dormi la matinée.

Les goûters commencent à partir de 15h. L'équipe s'adapte au rythme de chaque enfant.

Les menus sont affichés au panneau d'informations, ainsi que les changements éventuels du menu.

#### 3.4.2 - Allaitement en crèche :

Les biberons de lait maternel doivent être apportés chaque jour pour le jour même (cf protocole allaitement en annexe.)

Par ailleurs, les mamans qui le souhaitent ont la possibilité de venir allaiter dans un espace dédié.

#### 3.4.3 - Régimes alimentaires

- Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au médecin de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant.

Toute intolérance ou allergie doit être signalée dès l'admission de l'enfant. Dans ces situations spécifiques, le parent pourra amener son repas si cela est nécessaire mais il ne bénéficiera d'aucune indemnisation.

Par ailleurs, les familles s'engagent à avertir la structure dans le cas où apparaîtraient des signes mêmes minimes d'allergies qui n'étaient pas avérés le jour de l'inscription.

Le non-respect de ces prescriptions dégage la structure de toute responsabilité.

En cas de problème médical grave, les numéros d'urgence sont en permanence accrochés dans le bureau, dans le vestiaire des parents et dans la pièce de vie.

### 3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique...)

L'équipe prend en compte les besoins spécifiques et les mesures spécifiques vu en amont avec les parents, le médecin.

La structure s'appuie sur des structures spécialisées comme le CAMPS, MDS, MDPH, et Gamins Exceptionnels).

Le projet d'accueil individualisé de l'enfant est établi en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et à l'organisation de ses journées pour les soins ou rendez-vous (en extérieur ou au sein de la structure.)

### 3.6 – Encadrement de la structure et des enfants

#### 3.6.1 - Description des compétences professionnelles mobilisées

## La direction

L'établissement est placé sous la responsabilité de la directrice, éducatrice spécialisée. Elle pourra agir en lieu et fait par délégation en vertu d'un arrêté.

Elle accompagne, dans un projet d'accueil, des enfants et des familles dans des conditions favorables d'hygiène, de sécurité, et de bien-être.

Son objectif est de contribuer au développement harmonieux de l'enfant, à l'épanouissement de sa personnalité naissante, à l'acquisition de son autonomie.

Elle a pour fonction :

- d'animer l'équipe en suscitant des actions éducatives et de prévention auprès des enfants
- d'encadrer en veillant à développer l'amélioration des compétences de chacune pour un meilleur accueil des enfants
- d'être à l'écoute des parents, de répondre à leurs demandes ressenties ou formulées
- de faciliter l'accueil des enfants handicapés
- de participer à des actions avec d'autres professionnels et divers équipements concernant l'enfant et son environnement
- d'assurer les tâches de gestion et d'organisation en conciliant au mieux les besoins des enfants et des familles

Sa quotité de travail est répartie comme suit :

50 % encadrante auprès des enfants et 50 % en temps de direction.

La directrice ne dispose pas d'adjointe.

## L'équipe

### Le personnel encadrant les enfants :

Qualification	Missions	Nombre d'heures auprès des enfants	Nombre d'ETP auprès des enfants
1 Educatrice spécialisée	Animer les professionnelles pour obtenir une cohésion d'équipe et développer les mêmes pratiques professionnelles.	17h30	0,5 ETP
3 Auxiliaires de puériculture	Être à l'écoute de l'enfant pour répondre à ses besoins physiques et affectifs en respectant son rythme individuel. Participer à la surveillance médicale des enfants. Participer aux activités d'éveil.	3 agents à 35h	3 ETP
2 CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>Assurer l'hygiène et le confort des enfants. Aider les enfants lors de la prise des repas.</li><li>Participer aux activités d'éveil proposées aux enfants tout au long de la journée. Assurer l'hygiène des locaux.</li></ul>	1 agent à 35 h 1 agent à 30 h	1.86ETP
<b>Total</b>			<b>5.36 ETP</b>

**L'ensemble du personnel de la structure est soumis au secret professionnel. Cependant, devant une situation de suspicion d'enfant en danger (maltraitance physique, psychologique, défaut de soins, négligences graves...), le personnel est tenu obligatoirement de signaler la situation aux autorités administratives.**

### **Le référent santé et accueil inclusif de l'établissement**

La surveillance médicale est assurée par un médecin désigné par le Maire sur délibération ou décision. Il intervient tous les 15 jours, le vendredi à 14h00.

Il contrôle l'hygiène générale de l'établissement et les conditions de vie des enfants. Il assure la surveillance individuelle préventive de l'enfant en liaison étroite avec la famille, le médecin traitant, le personnel.

Le référent santé et accueil inclusif est responsable :

- Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'EAJE.
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé (nutrition, activité physique, sommeil, écrans.) auprès des professionnels. Veiller à ce que les parents puissent y être associés.
- Contribuer, dans le cadre de la protection de l'enfance, en collaboration avec la direction de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être.
- Établir en collaboration avec la direction de l'établissement et la PMI les protocoles santé annexes au règlement de fonctionnement.
- Procéder quand c'est nécessaire avec l'accord des parents à un examen clinique de l'enfant en vue d'établir un diagnostic sur son état de santé ou son développement.
  - S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toute contre-indication à la vie en collectivité établi par un médecin choisi par les parents.
  - De l'application des mesures préconisées par le médecin départemental en cas d'épidémie.

### **Les intervenants extérieurs**

Des temps de musique ont actuellement lieu une fois/mois avec un papa et des temps de lecture le lundi, une fois tous les 15 jours. Nous mettons également en place un partenariat avec le Relais Petite Enfance Antenne de Lillers. Les nounous se déplacent au multi-accueil et différents moments de partage sont mis en place tels que la musique, la lecture, la motricité...

Pour chaque intervenant, il est demandé de fournir le casier judiciaire n°3.

### 3.6.2 – Professionnalisation et accompagnement de l'équipe

- D'analyse des pratiques professionnelles

Dans le cadre du nouveau décret du 30 août 2021, les agents bénéficient de 6h d'analyses de pratiques professionnelles afin d'accompagner au mieux votre enfant dans son développement. Pour réaliser ces heures l'établissement pourra être amené à fermer ses portes. Les dates seront communiquées le cas échéant.

- De formation

- L'ensemble du personnel a accès au cahier de formation CNFPT tous les ans afin de mettre en place un plan de formation qui lui convienne et qui répond aux besoins de l'établissement. Diverses formations spécifiques et à la demande des agents comme « bébés signes » sont organisées directement sur site.
- Par ailleurs, certaines formations telles que la formation PSC1 concernant les premiers gestes de secours sont suivies tous les 2 ans.